

1969, a exigé des fonctionnaires du ministère une somme de travail considérable. Les améliorations prévues dans le projet de loi demanderont beaucoup de travail et il faudra que nous disposions d'un personnel plus nombreux. La complexité et l'importance des décisions iront s'accroissant. Voilà pourquoi je propose la création d'une commission comprenant des hauts fonctionnaires de mon ministère, ainsi que des représentants du ministère des Finances et du ministère de l'Industrie et du Commerce, auxquels se joindront quelques experts du secteur privé. Ainsi pourra-t-on veiller à ce que ce programme d'une importance extrême donne les meilleurs résultats possibles.

Quand nous avons lancé le programme actuel, il y a moins de 18 mois, beaucoup de gens, à juste titre d'ailleurs, étaient sceptiques au sujet des chances de succès de cette mesure sans précédent.

Il nous a fallu apprendre par l'expérience, ce qui explique que nous nous soyons parfois trompés. Pourtant, je crois que ce programme répond incontestablement aux besoins actuels et qu'il donne d'excellents résultats. Les amendements que je propose n'ont d'autre but que de le rendre plus efficace.

[Traduction]

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec intérêt la présentation ministérielle de ce que nous tenons pour être un bill fort important, mais elle ne nous a guère renseignés. Nous avions déjà la déclaration du ministre expliquant les projets d'amendements au bill. Pour ce qu'il nous a appris, il aurait pu se dispenser de son discours d'aujourd'hui.

M. Bell: Bravo!

M. Béchard: Ils ne sont jamais contents.

M. McGrath: Nous avons estimé que c'est un bill très important pour plusieurs raisons. D'abord, c'est la première fois que le Parlement étudie cette loi depuis qu'il l'a votée. La loi a maintenant été en vigueur pendant une année complète, et c'est donc dans cette optique que nous l'étudierons. Deuxièmement, monsieur l'Orateur, nous sommes naturellement fort intéressés à examiner le but réel de l'amendement que le gouvernement propose. Je dois dire que nous, de côté-ci de la Chambre, n'approuvons pas le concept d'expansion régionale du gouvernement qu'embrasse ce bill. Nous allons nous étendre là-dessus au cours du débat et pendant l'étude du bill au comité, article par article.

Le bill est relativement simple, mais le principe est très important et complexe. Nous voulons examiner ce principe soigneusement. On pourra très rapidement disposer de la marche des amendements. Monsieur l'Orateur, nous voulons poser au ministre certaines questions sur le nombre d'emplois créés. J'ai hâte que nous arrivions à cette étape et je suis désireux d'analyser le chiffre de 48,000 emplois qu'on nous fournit. J'aimerais savoir comment le gouvernement est arrivé à ce chiffre.

• (4.00 p.m.)

A mon sens, le fiasco le plus retentissant de la politique de développement régional du gouvernement réside dans [L'hon. M. Marchand.]

son incapacité de s'attaquer aux problèmes fondamentaux en matière de disparités régionales au Canada. Après tout, c'est là l'objectif que le bill est censé réaliser de concert avec le projet de loi créant les services que dirige le ministre. Ce problème capital que constitue le développement implique la question des moyens grâce auxquels le gouvernement fédéral contribue à la mise sur pied du potentiel d'une région déterminée afin de permettre aux habitants de cette région de jouir d'un niveau de vie convenable.

A mon sens, cet objectif ne peut être atteint que si l'on fonde la stratégie du développement du Canada sur la condition essentielle qui veut que notre pays comprend cinq régions économiques différentes, cinq régions avec des potentiels différents et des aspirations économiques différentes. Ce n'est qu'en abordant le développement régional sous cet angle que nous pouvons avoir quelque chance de succès. Une politique économique nationale menée avec vigueur en vue du plein emploi ne peut aboutir que si la politique de développement économique du Canada tient compte des réalités. Cette conception régionale de notre économie constitue un fait économique de la vie canadienne que le gouvernement devra prendre en considération tôt ou tard.

Une politique économique énergique pour tout le pays signifie une économie prospère pour l'Ontario et la prospérité pour les autres régions industrielles du Canada. Un Ontario ou un Québec fort et prospère, cela signifie que le gouvernement fédéral et l'économie nationale sont mieux pourvus pour aider les régions défavorisées du pays. Un accroissement de l'aide aux secteurs désavantagés du Canada n'est possible que si on a une politique nationale de plein emploi pour tout le Canada. Il s'ensuit donc, monsieur l'Orateur, qu'une économie nationale dynamique et notre capacité d'aider les régions défavorisées du Canada s'équivalent, à toutes fins pratiques. Nous croyons, monsieur l'Orateur, que la coordination du développement et de la stabilité signifie la prospérité pour toutes les régions du Canada. Nous croyons qu'une telle théorie doit de toute nécessité dicter l'attitude du gouvernement vis-à-vis du développement régional.

Monsieur l'Orateur, le bill dont la Chambre est saisie et qui incarne la principale poussée de la politique de développement régional du gouvernement, ou le programme du gouvernement destiné à la lutte contre les disparités régionales au Canada, comporte de nombreux aspects que nous voudrions analyser. Nous souhaitons pouvoir examiner le bill soigneusement au comité et entendre des spécialistes qui nous éclaireront sur l'attitude que nous devons prendre, au Canada, pour mettre en œuvre une politique d'expansion régionale valable. Avant tout, le gouvernement doit s'imposer des directives pour répondre aux exigences de l'expansion régionale et pour mettre fin aux disparités dans notre pays.

Il s'agirait tout d'abord de reconnaître que les provinces, les municipalités et les organismes régionaux qui participent à un programme d'expansion régionale savent ce qui leur convient le mieux. A notre avis, chaque région du Canada sait ce qui sert le mieux ses intérêts. Nous croyons que les régions sont fort bien en mesure de dire précisément au gouvernement quelle forme d'expansion convient le mieux à leur économie, bien que le